



Burkina Faso : le mandat de trop

Par Hamidou SAGNA et Dimitri VERDONCK

Journaliste à l'hebdomadaire La Gazette, ancien du quotidien Walf et de Syfia, Hamidou SAGNA est également professeur de Lettres. Diplômé de l'École normale supérieure de Dakar, il est licencié en Lettres modernes à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et titulaire du diplôme supérieur de journalisme du CESTI, le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information. Il enseigne le Français depuis 1991. Hamidou Sagna collabore avec ACP depuis ses débuts. Depuis juin 2012, il représente ACP au Sénégal et dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Analyse

Novembre 2014

Dilemme cornélien à Ouagadougou et ailleurs. Entre la fidélité à la Constitution du pays et la stabilité de la sous-région en Afrique, le choix semblait cornélien. Blaise Compaoré comme nombre de ses homologues s'apprêtait à aller vers un troisième mandat difficile. L'histoire du burkina, peut-être aussi l'histoire de l'Afrique.

En novembre 2015, les Burkinabè devaient se rendre aux urnes pour se choisir un nouveau chef de l'État. Cette perspective de plus en plus proche commençait à alimenter la chronique. À juste raison ! Car, le chef de l'État Blaise Compaoré – dont le deuxième et dernier mandat arrivait à terme – a mis du temps à se prononcer sur sa probable candidature pour un troisième mandat. « *C'est mon choix qui va être déterminant. Je sais où sont les limites de mes forces et de mon intelligence* », avait-il lancé le 22 septembre 2014 sur *La Voix de l'Amérique*.

Dans son propre entourage, on ne faisait pourtant plus de mystère sur l'ardente aspiration de voir Blaise y aller pour la troisième fois. Avec ses 62 ans, l'argument de l'âge jouait en sa faveur. En plus, il semblait bénéficier du soutien de bonnes franges de la population, de son parti le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), du monde des affaires et de la grande muette, qui jusque-là a toujours semblé être la dépositaire réelle du pouvoir au Burkina Faso. La position des États-Unis et de la France était encore floue.

Tout cela a joué en faveur des partisans de la modification de l'article 37 de la Constitution qui verrouillait le nombre de mandats à deux. Et, il faut bien le constater, nombre de partenaires bilatéraux étaient embarrassés par le départ éventuel de Blaise Compaoré en raison surtout de son rôle si précieux dans une sous-région tumultueuse.

Rappelons-nous, le 22 mars 2012, des militaires séditieux renversent le président du Mali, Amadou Toumani Touré. Ce coup d'État ouvre la voie à une instabilité politique qui vient s'ajouter à une rébellion touareg et islamiste dans le nord du pays. Le président du Burkina, Blaise Compaoré, est alors désigné comme médiateur pour sa connaissance des acteurs qui tiennent le nord en otage. En Côte d'Ivoire, en dépit des accusations portées contre lui dans la crise politico-militaire qui se déclenche le 19 septembre 2002, Blaise Compaoré joue également un rôle précieux. Cela a ainsi abouti à la signature, le 4 mars 2007, de l'accord politique de Ouagadougou (APO) entre le chef rebelle Guillaume Soro et le président ivoirien Laurent Gbagbo.

C'est encore lui qui reçoit le capitaine putschiste, Moussa Dadis Camara et parvient à dénouer le conflit par la signature d'un accord de sortie de crise à Ouagadougou le 15 janvier 2010. Au Togo et récemment dans la Présidentielle et les législatives catastrophiques en Guinée, c'est encore le chef de l'État burkinabè qui s'implique. Au fil du temps, Ouagadougou s'est progressivement affirmée comme place stratégique dans la sous-région. « Que vaut alors l'article 37 de la Constitution face à tout ce bien rendu aux populations exposées au massacre ? », se demande-t-on pour se donner des raisons de réformer.

Réformer ? Le mal est au Togo. Ce pays fait désormais partie de la liste des pays dont les présidents ont une soif terrible de s'éterniser au pouvoir. C'est le même virus qui rode au

Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, au Bénin, au Tchad et au Rwanda notamment.

Si la leçon a été bien comprise du chef de l'État béninois dont les faits et gestes prouvent à suffisance à son peuple et plus particulièrement à la classe politique et à la société civile de son pays qu'il partira en 2015, au Togo par contre, c'est tout à fait le contraire. Le chef de l'État togolais Faure Gnassingbé qui a hérité d'une Constitution taillée sur mesure par son défunt père et sa bande, bouclera son deuxième mandat en 2015 comme nombre de ces chefs d'État cités plus haut. L'entourage, les conseillers et les amis de ce dernier semblent conduire droit dans le mur Faure Gnassingbé par leurs conseils.

Malgré les appels lancés çà et là par les réseaux français, le chef de l'État togolais fait la sourde oreille et monte les enchères. Lui n'a pas compris que Paris et Washington ne veulent plus de ces chefs d'État qui ont déjà bouclé 10 années à la tête de leur pays. Officiellement, l'alternance à la tête de tous ces pays africains est un impératif pour ces deux grandes puissances qui estiment que l'avenir radieux de ces États africains, résident incontestablement dans le respect strict de la Constitution, loi fondamentale et socle de la démocratie.

Des concertations entre les différents acteurs de la classe politique togolaise dans leur ensemble, l'idée du retour de la Constitution a été maintes fois soulevée puisque c'est cette Constitution qui a requis l'adhésion de la majorité de la population. Plus de 90% de la population a voté « oui » pour cette Constitution qui a ouvert la voie à la quatrième République. Pourtant, la position dans l'Hexagone est sans équivoque. De Maître Robert Bourgi, dernier pilier de la Françafrique au Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) Abdou Diouf, le message reste le même : « Il n'est plus pensable qu'un chef d'État en Afrique puisse accomplir plus que le nombre mandats que la constitution lui permet », précisait Maître Robert Bourgi sur la chaîne internationale France 24. Quant au Secrétaire générale de l'OIF, Abdou Diouf, ce dernier estime que : « *deux mandats suffisent largement* » à la tête d'un État en Afrique, même si lui-même a exercé quatre mandats à la présidence du Sénégal. Ces deux voix sont celles qui expriment l'intention de Paris vis-à-vis de ces anciennes colonies et surtout envers ces potentats et dictateurs africains qui nourrissent le désir de s'éterniser au pouvoir.

Depuis plusieurs semaines maintenant, des événements majeurs sont en train de se produire au Burkina Faso. Et ce qui était vrai il y a encore quelques jours n'est plus vrai aujourd'hui.

Rappelons que Blaise Compaoré, arrivé au pouvoir grâce à un coup d'État en 1987, empêche depuis 27 ans une alternance politique démocratique dans son pays. Il aurait pu « sortir par la grande porte » s'il avait écouté la voix populaire qui dénonçait un projet de révision de la Constitution qui ne l'autorisait pas à se représenter aux élections présidentielles de 2015, ni même à tenter de le faire.

Son départ, le 31 octobre dernier, est une opportunité pour qu'une dynamique démocratique, fondée entre autres sur l'alternance politique, s'installe au Burkina Faso, à condition qu'une transition civile puisse avoir lieu.

Le cas burkinabé n'est pas isolé et malgré l'appel à la démocratie du Président Mitterrand en 1991 à La Baule, de nombreux présidents, leur famille ou des partis hégémoniques s'éternisent au pouvoir en Afrique, et la démocratie est encore loin d'être une réalité sur l'ensemble du continent. La modification de Constitution à des fins personnelles, que l'on peut qualifier de « coups d'Etat constitutionnels », semble être l'option choisie par nombre de chefs d'Etats, notamment Denis Sassou Nguesso, Joseph Kabila, Pierre Nkurunziza, Faure Gnassingbé, voire Paul Kagamé. En envisageant de se jouer de la limitation du nombre de mandats assurée par la Constitution, ces chefs d'Etats font peser le risque de révoltes sociales extrêmement graves dans ces pays.

Dans de nombreux pays qui entretiennent des relations parfois étroites avec la France et avec l'Union Européenne des chefs d'Etat ont déjà abrogés ou menacent désormais les dispositions constitutionnelles relatives à la limitation du nombre de mandat. C'est le cas au Togo depuis 2002, au Gabon (2003), au Tchad (2005), au Cameroun (2008), en Algérie (2008), en encore Djibouti (2010). Ces tentations autocratiques, voire dynastiques, font peser un risque sur des pays dont les institutions et la situation sécuritaire sont précaires. Au contraire, ailleurs en Afrique, notamment anglophone, l'alternance de d'Etats au terme du nombre de mandats autorisés offrent des exemples positifs et prometteurs pour l'avenir de la démocratie sur le continent.

En effet, le Burkina Faso peut être considéré comme symbolique pour des présidents refusant l'alternance. Pour ACP et pour l'ensemble des membres de la coalition « Tournons la Page », L'Elysée, qui a « *salué la démission du Président de la République du Burkina Faso qui permet de trouver une issue à la crise* », devrait, à chaque fois que c'est nécessaire, rappeler l'importance du respect des Constitutions et de l'alternance politique comme principe de base de la démocratie.

Dans cette perspective, pourquoi la politique étrangère française et européenne ne favoriseraient-elles pas les processus de démocratisation sur le continent africain ? Pour cela, et au-delà du cas burkinabé, il faudrait mieux prendre en compte la qualité des processus électoraux et le respect de l'Etat de droit, défendre publiquement les libertés fondamentales (notamment d'expression, de manifestation, de la presse) et appeler à la sécurité des défenseurs des droits de l'homme ainsi que de l'ensemble des acteurs de la société civile. La France et l'Union européenne sont en mesure de le faire.

Ajoutons enfin que, contrairement à une idée répandue, la démocratie, la sécurité et l'influence économique ne sont pas contradictoires, bien au contraire. La monopolisation du pouvoir est un facteur de fragilisation et d'instabilité dans ces pays (en favorisant la montée des tensions, des ressentiments et finalement des extrémismes, des rébellions, des coups d'Etats, etc.). Les manquements graves aux principes démocratiques sont, de ce point de vue, des causes

profondes des conflits qui ont eu lieu ou ont lieu actuellement au Tchad, en République centrafricaine, au Soudan, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Togo. En ce sens, ce risque ne doit pas être ignoré aujourd'hui en République du Congo ou en République Démocratique du Congo notamment.

Le Burkina Faso vient de vivre un scénario inimaginable il y a encore quelques semaines. L'Union européenne et les partenaires des pays africains qui connaîtront des élections prochainement seraient bien inspirés d'en tirer les conséquences. Plus que jamais, les Africains auront besoin de leur soutien.